# 9° Rallye Régional des Monts de Vaucluse

**10 & 11 Mai 2014**

ASAC VAUCLUSIEN
185 Route des Rémouleurs
Z.I Courtine B.P 1000
84095 AVIGNON Cedex 9
Tel: 04 90 86 14 19 – Fax : 04.90 27 14 29

# REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à envoyer à:

RUBINO PAUL
9° Rallye des Monts de Vaucluse
**391 Chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan**
**Tel : 06 10 54 21 17/ 04 90 36 37 10 HR**
**Email:teamsarriannais@sfr.fr**

## PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|---|
| Parution du règlement : | Lundi 31 Mars 2014 |
| Ouverture des engagements : | Dés parution du règlement |
| Clôture des engagements : | Lundi 28 Avril 2014 Minuit |
| Parution et distribution du Road book | : Jeudi 08 Mai 2014 Bar restaurant « Le Pressoir » de 8h à 17h à Sarrians<br>Vendredi 09 Mai 2014 Bar restaurant « Le Pressoir » de 8h à 17h à Sarrians |
| Dates et heures des reconnaissances : | Jeudi 08 Mai et Vendredi 09 Mai de 8h à 19h |
| Vérifications administratives : | Samedi 10 Mai 2014 de 7h00 à 11h00 à la salle Angelino, espace Regain, place jean Giono à Sarrians |
| Vérifications techniques : | Samedi 10 Mai de 7h15 à 11h15 parking de la place Jean Giono à Sarrians |
| Affichage Officiel : | Au PC du Rallye .Espace Regain à Sarrians |
| 1ère réunion des Commissaires Sportifs : | Samedi 10 Mai 2014 à 10h15 au PC du rallye Espace Regain à Sarrians |
| Publication des équipages admis au départ : | Samedi 10 Mai 2014 à 12h45 au PC du rallye |
| Publication de l'ordre des départs 1° Etape : | Samedi 10 Mai 2014 à 12h45 au PC du rallye |
| Départ de la 1° Etape : | Samedi 10 Mai 2014 à 13h30 parking du stade |
| Arrivée de la 1° Etape : | Samedi 10 Mai 2014 à partir de 16H20 parking du stade |

| | |
|---|---|
| Publication des résultats partiels<br>et de l'ordre de départ de la 2° Etape | 30mn après l'heure d'entrée du dernier concurrent<br>Au PC du rallye |
| Départ de la 2° Etape : | Dimanche 11 mai 2014 à 8h00 parking du stade |
| Arrivée de la 2° Etape : | Dimanche 11 mai 2014 à 14h08 parking du stade |
| Vérifications finales : | Dimanche 11 mai 2014 dès l'arrivée du rallye<br>Garage DFR – 301 Av. Agricol Perdiguier à Sarrians |
| Publication des résultats du rallye : | Au PC du rallye 30 mn après l'entrée en parc fermé du du dernier concurrent |
| Remise des prix | Dimanche 11 Mai 2014 18h00<br>Salle des fêtes - Sarrians |

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 80 au jour de la clôture des engagements.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vauclusien organise les 10 et 11 Mai 2014 une épreuve automobile régionale dénommée **9° Rallye des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R94** en date du **10 mars 2014** et du Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° **26** en date du **24 février 2014**

### *Comité d'Organisation*

CO Présidents : Georges Pouquine , Président de l' ASAC Vauclusien
Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Membres Comité:Guylaine Rousset – Bruno Chastel – Benjamin Chastel – Sandra Rubino -Brigitte Boyer Jacky Leroy – Cendrine Ruel – Mathilde Peyron-Vincent Groulier-Nathalie Rossi Patrick et Romain Suchon-Borel Sébastien-Patrick et Jani Vieux-Bernard Point-Olivier Clément- Brahic Laurent-Pujades Sébastien-Bazzo Cécilia-Lucien Perret-Jeremy Mangematin-Christian Begue-Hervé Leuleu-François Havetz-

Secrétariat du Rallye : Rubino Paul - 391 chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan
Téléphone : 06 10 54 21 17 / 04 90 36 37 10 H.R
Email: teamsarriannais@sfr.fr

### *Organisateur technique*

Nom : TEAM SARRIANNAIS Chez Mme Brigitte Boyer
59 Impasse des Acacias, 84260 Sarrians

### *1.1P. OFFICIELS*

| | | |
|---|---|---|
| **Président du collège** : | Philippe NAVIR | licence n° : 3342 |
| **Membres** : | Denise GHIGO | licence n° : 1968 |
| | Annick PECOUT | licence n° : 154215 |
| **Directeur de Course** : | Gérard GHIGO | licence n° : 1967 |
| **Directeur de Course Adjoint** : | Franck DEL SANTO | licence n° : 3166 |
| | Nicolas BALDIT | licence n° : 134045 |

**Directeur de course adjoint délégué aux vérifications administratives**
licence n° :

**Directeur de course délégué à la voiture tricolore**
Jean Louis VATON licence n° : 5493

**Directeur de course délégué aux épreuves spéciales**
Catherine Champomier licence n° : 8654
Jean Pierre Bertos licence n° : 3535

**Commissaire Technique responsable :**
Bertrand FRANCOU licence n° : 4010

**Commissaires Techniques :**
Christian MANGEMATIN licence n° : 6507
Philippe BLANC licence n° : 38131
Loys BORDERON licence n° : 183288
Daniel LAPIQUE licence n° : 5826

**Commissaires Techniques VHC :**
Gustave BOYER licence n° : 4005

**Représentant comité CRSA PACA :** André MAILLOUX licence n° : 152162

**Chargés des relations avec les concurrents (CS)** :
Clair SCHMIT licence n° : 9199
Sylvie SCHMIT licence n° : 36488

**Responsable du classement informatique :**
TOP RALLYE

**Responsable des commissaires : et délégués** **A.S.A.C Vauclusien**
RUBINO Paul licence n° :118002
Mathilde Peyron licence n° :187873

**Juge de faits :** A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents.

### *1.2P. ELIGIBILITE*

Le 9° Rallye des Monts de Vaucluse compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014 coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

### *1.3P. VERIFICATIONS*

***Par convocation individuelle par courrier ou par mail***

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 10 Mai 2014 de 7h00 à 11h00 salle Angélino Sarrians, tout retard pourra être sanctionné.

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 10 Mai 2014 de 7h15 à 11h15 parking Jean Giono à Sarrians

Les vérifications finales seront effectuées au garage : **D F R Mécanique- Carrosserie**
301 Avenue Agricol Perdiguier – 84260 SARRIANS
Taux de la main d'œuvre / horaire : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### *3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS*

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 9° Rallye Régional des Monts de Vaucluse doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dument complétée, avant le Lundi 28 Avril 2014 minuit
Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (130 Modernes + 20 VHC)
Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 150 voitures pour les deux rallyes.

### 3.1.10P. *Concurrents admis*

Conforme au règlement standard FFSA

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire, 1°page du passeport)
Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les envois devront se faire par courrier simple (ni recommandé, ni Chronopost)
Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### *4,1 Voitures autorisées*

Conforme au règlement standard FFSA

### *4,2 Pneumatiques*

Règlement de l'utilisation des pneumatiques, Conforme au règlement standard FFSA

### *4.3P. ASSISTANCE*

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée uniquement et seulement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules identifiés.
Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.
**Pour tout contrevenant sur les éditions précédentes et à venir, l'organisation étudiera la demande d'engagement avant son acceptation.**

### *4,6 Identifications des véhicules*

L'identification des véhicules se fera par l'apposition de 2 plaques (210mm X 140 mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour l'épreuve.
Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise côté opposé au poste de pilotage.
Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.
Couleur : traits noirs sur fond blanc.
Pendant la durée de la manifestation, les plaques d'immatriculation devront être soit retirées, soit occultées. Dans le dernier cas, il appartiendra au concurrent de recouvrir intégralement sa plaque avec un adhésif de couleur noire.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### *6.1P. DESCRIPTION*

Le 9° Rallye des Monts de Vaucluse représente un parcours de 235,45 km
Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 42 km.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les épreuves spéciales sont : | ES 1 | La Roque Alric | 5,7 km |
| | ES 2 | Suzette | 4,3 km |
| | ES 3- ES 5 | La gabelle | 8,0 km x 2 |
| | ES 4- ES 6 | St Jean | 8,0 Km x 2 |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### *6.2P. RECONNAISSANCES*

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : Jeudi 08 Mai 2014 et Vendredi 09 Mai 2014
de 8 h00 à 19 h00

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.
De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.
En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements
Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.
**L'organisation se réserve le droit d'après les éditions précédentes et a venir d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.**
**Le nombre de passage est limité à 3**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### *7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES*

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire public : chasuble inscription " sécurité"
- Commissaire de route : chasuble inscription " commissaire "
- Chef de poste : chasuble inscription " Chef de poste "

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

**Les prix sont cumulables**

| | | |
|---|---|---|
| **Classement Scratch** | au 1er | 250 € |
| | au 2ème | 150 € |
| | au 3ème | 100 € |

**Classement par groupe** **plus de 5 partants**

| | |
|---|---|
| au 1er | 150 € |
| au 2ème | 100 € |
| au 3ème | 50 € |

**Classement par classe**

| | NOMBRE DE PARTANTS | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | De 1 à 4 | De 5 à 8 | De 9 à 14 | De 15 à 20 | + de 20 |
| 1er | 160,00 € | 320,00 € | 320,00 € | 320,00 € | 320,00 € |
| 2ème | | 150,00 € | 150,00 € | 180,00 € | 180,00 € |
| 3ème | | | 100,00 € | 130,00 € | 150,00 € |
| 4ème | | | | 100,00 € | 130,00 € |
| 5ème | | | | | 100,00 € |

**Classement Equipage Féminin**

1er 150 € (si plus de 3 partantes)

**Classement Pilote Féminine**

L'organisation met en place un challenge **Pilote Féminine** ,équipage mixte ou pas qui récompensera les 5 premières au classement général.

**COUPES**

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'à la première féminine, celles-ci restant non cumulables.

**Note :** En cas d'ex-aequo, le temps réalisé dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

**La remise des prix se déroulera le Dimanche 11 Mai 2014 à 18h00 à la salle des fêtes de Sarrians.**

Les équipages qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

**TROPHEES DES COMMISSAIRES**

Des coupes récompenseront des commissaires de différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

## Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F F S A

# 1° Rallye Régional VHC des Monts de Vaucluse

**10 & 11 Mai 2014**

ASAC VAUCLUSIEN
185 Route des Rémouleurs
Z.I Courtine B.P 1000
84095 AVIGNON Cedex 9
Tel: 04 90 86 14 19 – Fax : 04.90 27 14 29

# REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à envoyer à:

RUBINO PAUL
9° Rallye des Monts de Vaucluse
**391 Chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan**
**Tel : 06 10 54 21 17/ 04 90 36 37 10 HR**
**Email:teamsarriannais@sfr.fr**

## PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|---|
| Parution du règlement : | Lundi 31 Mars 2014 |
| Ouverture des engagements : | Dés parution du règlement |
| Clôture des engagements : | Lundi 28 Avril 2014 Minuit |
| Parution et distribution du Road book | : Jeudi 08 Mai 2014 Bar restaurant « Le Pressoir » de 8h à 17h à Sarrians<br>Vendredi 09 Mai 2014 Bar restaurant « Le Pressoir » de 8h à 17h à Sarrians |
| Dates et heures des reconnaissances : | Jeudi 08 Mai et Vendredi 09 Mai de 8h à 19h |
| Vérifications administratives : | Samedi 10 Mai 2014 de 7h00 à 11h00 à la salle Angelino, espace Regain, place jean Giono |
| Vérifications techniques : | Samedi 10 Mai de 7h15 à 11h15 parking de la place Jean Giono |
| Affichage Officiel : | Au PC du Rallye .Espace Regain à Sarrians |
| 1ère réunion des Commissaires Sportifs : | Samedi 10 Mai 2014 à 10h15 au PC du rallye Espace Regain à Sarrians |
| Publication des équipages admis au départ : | Samedi 10 Mai 2014 à 12h45 au PC du rallye |
| Publication de l'ordre des départs 1° Etape : | Samedi 10 Mai 2014 à 12h45 au PC du rallye |
| Départ de la 1° Etape :<br>Arrivée de la 1° Etape :<br>Publication des résultats partiels | Samedi 10 Mai 2014 à 13h30 parking du stade<br>Samedi 10 Mai 2014 à 16H20 parking du stade<br>30mn après l'heure d'entrée du dernier concurrent |

et de l'ordre de départ de la 2° Etape — Au PC du rallye

Départ de la 2° Etape : — Dimanche 11 mai 2014 à 8h00 parking du stade
Arrivée de la 2° Etape : — Dimanche 11 mai 2014 à 14h08 parking du stade

Vérifications finales : — Dimanche 11 mai 2014 dès l'arrivée du rallye
Garage DFR – 301 Av. Agricol Perdiguier à Sarrians

Publication des résultats du rallye : — Au PC du rallye 30 mn après l'entrée en parc fermé du du dernier concurrent

Remise des prix — Dimanche 11 Mai 2014 18h00
Salle des fêtes - Sarrians

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 80 au jour de la clôture des engagements.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vauclusien organise les 10 et 11 Mai 2014 une épreuve automobile régionale dénommée 1**° Rallye VHC des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R94** en date du **10 mars 2014** et du Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° **26** en date du **24 février 2014**

### *Comité d'Organisation*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

### *Organisateur technique*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

### *1.1P. OFFICIELS*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

### *1.2P. ELIGIBILITE*

Le 1° Rallye VHC des Monts de Vaucluse compte pour :

- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur VHC.

### *1.3P. VERIFICATIONS*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### *3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS*

***3.1.5P.*** Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

***3.1.10P*** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

### *3.3P ORDRE DE DEPARTS*

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 9° Rallye Régional des Monts de Vaucluse dans l'ordre des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 9° Rallye régional des Monts de Vaucluse.

### 3.1.10P. *Concurrents admis*

Conforme au règlement standard FFSA

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire, 1°page du passeport)
Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les envois devront se faire par courrier simple (ni recommandé, ni Chronopost)
Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### *4,1 Voitures autorisées*

Conforme au règlement standard FFSA

### *4,2 Pneumatiques*

Règlement de l'utilisation des pneumatiques, Conforme au règlement standard FFSA

#### *4.3P. ASSISTANCE*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

### *4,6 Identifications des véhicules*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### *6.1P. DESCRIPTION*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

#### *6.2P. RECONNAISSANCES*

Identiques au 9° Rallye des Monts de Vaucluse

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : Jeudi 08 Mai 2014 et Vendredi 09 Mai 2014
de 8 h00 à 19 h00

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.
De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.
En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements
Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.
**L'organisation se réserve le droit d'après les éditions précédentes et a venir d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.**
**Le nombre de passage est limité à 3**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### *7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES*

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- ►Avoir signé au Chargé des Relations aux Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au **plus tard 30 minutes** avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédent le départ de l'étape suivante.
- ►Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques **30 minutes avant** l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante. Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises .Les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :
  - ¤ Pénalité de DIX HEURES
  - ¤ Pénalité de CINQ MINUTES par épreuve spéciale non parcourue intégralement
- ►Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes
  Ils ne pourront prétendre à chacun des prix, ni attribution de points
  En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés, aucune dotation en numéraire ne sera attribuée.
La remise des prix se déroulera le 11 Mai 2014 à la salle des fetes de Sarrians à 18h00.

### *10.1P REMISE DES PRIX*

**COUPES**
De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs de groupe , des classes , celles-ci restant non cumulables.
**Note :** En cas d'ex-aequo, le temps réalisé dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

**La remise des prix se déroulera le Dimanche 11 Mai 2014 à 18h00 à la salle des fêtes de Sarrians.**
Les équipages qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

**Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F F S A**